



## Une ministre ne devrait pas dire cela !

**Lors d'une interview à la chaîne d'information LCI, Amélie de Montchalin, ministre de la transformation et de la fonction publiques, a annoncé ouvrir une plateforme basée sur le volontariat d'agent-es publics « pour apporter leur aide dans la lutte contre l'épidémie ». Afin de répondre à la question des agent-es potentiellement disponibles pour y contribuer, elle évoque celles et ceux qui connaissent une activité cyclique en citant « les impôts ».**

Ces propos soulignent le mépris d'une ministre qui méconnaît totalement l'étendue des tâches des agent-es en charge de la fiscalité et de la gestion publique, qui soit dit en passant sont des agent-es des finances publiques depuis 2008. Contrairement à ce qu'elle affirme, la gestion fiscale ne se limite pas au seul recouvrement de l'impôt sur le revenu. Elle implique également l'établissement de l'assiette, le contrôle, le traitement du contentieux, l'accueil et l'information des usager-es, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises.

Soit la Ministre ne connaît véritablement pas les tâches des agentes et des agents. Ceci est grave et souligne son incompétence !

Soit elle les connaît effectivement et c'est encore plus grave, car malhonnête... Ces propos participent en effet aux stéréotypes grossiers qui conduisent au discrédit du travail des agentes et des agents de la DGFIP !

Leurs tâches sont certes en partie cycliques mais elles s'enchaînent rapidement, compte tenu de la diversité des impôts gérés, et cela les occupe largement tout au long de l'année.

La ministre semble également ignorer l'explosion de la charge de travail des agent.es qui s'explique en grande partie par les dizaines de milliers de suppressions d'emplois et les réformes inadaptées qui affectent leur administration depuis près de 20 ans.

Ces propos sont insultants pour celles et ceux qui, dans la période, sont en première ligne pour mettre en œuvre les décisions du gouvernement destinées à juguler les effets de la crise économique.


- En assurant quotidiennement le versement du fonds de solidarité et le remboursement des crédits de TVA ;
- En veillant au paiement rapide des marchés publics, à l'accompagnement des entreprises en difficulté et des collectivités locales ou encore à l'encaissement des recettes notamment pour les établissements hospitaliers ;
- En assurant le soutien de nombreux particuliers frappés eux-aussi par les effets de la crise.

Solidaires Finances Publiques, réuni en congrès, affirme par ailleurs que les missions d'intérêt général doivent être exercées par des agent-es publics ayant reçu une formation dédiée et non dépendre du bénévolat ou du recours à de jeunes volontaires du service civique.

Solidaires Finances Publiques exige de la Ministre un démenti explicite.

Solitaires Finances Publiques interpelle le Directeur général des Finances publiques qui doit affirmer son soutien aux agentes et agents ainsi dénigré-es.

Solitaires Finances Publiques se tient à côté des agentes et des agents de la DGFIP pour les défendre et défendre leurs missions au service des usagères et des usagers.

 Publication : 16 décembre 2020